

aide



réhabilitation

- > accompagnement gratuit
- > aide financière
- > 28 communes et 6 partenaires engagés

Bordeaux Métropole vous aide* à revaloriser votre patrimoine et à améliorer votre confort grâce à son programme de réhabilitation de l'habitat privé.

Améliorer votre résidence principale

Critères d'éligibilité des propriétaires occupants

- être propriétaire occupant de sa résidence principale sur la métropole
- habiter un logement achevé depuis plus de 15 ans
- respecter les conditions de ressources définies par l'Anah
- ne pas avoir bénéficié d'aides de l'Anah au cours des 5 dernières années
- s'engager à occuper le logement au cours des 6 années qui suivent la demande de subvention.

Des aides pour améliorer votre résidence principale

Des primes et subventions, pouvant aller jusqu'à 80% du montant des travaux subventionnables, cumulables avec le Crédit d'impôt développement durable et l'éco prêt à taux zéro (éco PTZ).

Réhabiliter pour louer

Critères d'éligibilité des propriétaires bailleurs

- être propriétaire d'un logement achevé depuis plus de 15 ans, situé sur la métropole
- s'engager à conventionner son logement durant 9 ou 12 ans à un niveau de loyer modéré.

Des aides pour réhabiliter votre logement à louer

- des primes et subventions pouvant aller jusqu'à 80% du montant des travaux TTC subventionnables
- des avantages fiscaux pouvant aller jusqu'à 85% de déduction fiscale sur vos revenus fonciers bruts.

Un accompagnement et des conseils à votre disposition

L'équipe d'animation InCité, mandatée par Bordeaux Métropole, est à vos côtés pour

- vous informer et vous conseiller dans votre projet : réalisation d'une évaluation énergétique et technique de votre logement, étude de faisabilité et simulation financière du projet.
- vous accompagner dans vos démarches administratives en constituant l'interlocuteur unique pour bénéficier de l'aide à l'amélioration, jusqu'à obtention des subventions.

* aide accordée sous conditions.

Dispositif valable jusqu'en 2018. Toutes les conditions d'accès au dispositif sur :

<http://www.bordeaux-metropole.fr/Vivre-habiter/Se-loger-et-habiter/Ameliorer-son-logement-faire-des-travaux/Aides-a-la-rehabilitation>

Les travaux éligibles

Tous types de travaux permettant de

- réhabiliter les logements les plus dégradés, présentant un risque pour la santé et la sécurité de ses occupants
- améliorer la performance énergétique
- adapter le logement aux besoins des personnes vieillissantes ou à mobilité réduite
- améliorer le confort et la qualité du logement (électricité, chauffage, plomberie, menuiserie, toiture,...)



- Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande de subvention
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment

Exemples d'amélioration de résidence principale

Monsieur et Madame Marcqueil

Adapter le confort de leur logement à l'avancée en âge du couple

Revenus : 16 381 € - Retraités

Travaux d'adaptation de leur logement : dépose de l'ancien bac à douche et création d'une douche à l'italienne, pose d'un siège de douche, installation d'une barre d'appui dans les WC, remplacement du WC existant par un WC pour personnes à mobilité réduite, installation d'une barre d'appui pour accéder à la véranda à l'arrière de la maison.

Montant des travaux : 8 050 €

Subventions cumulées : 6 465 € (ANAH : 3 355 €, Bordeaux Métropole : 1 340 €, Ville : 670 €, PROCIVIS Gironde : 1100 €) = 80 % du financement du projet

Reste à financer : 1 585 €

Aide complémentaire de la CARSAT : 1 585 €

Reste à charge : 0 €

Monsieur et Madame Dubois

Améliorer la performance thermique de leur logement avec des revenus limités

Revenus : 30 520 € par an pour 2 personnes
1 enfant

Travaux énergie : Isolation des combles en ouate de cellulose, changement des menuiseries de simple vitrage en double vitrage, réfection électrique et installation d'une VMC simple flux

Gain énergétique : 42 %

Montant des travaux : 16 437€ HT

Subventions cumulées : 11 011 €
(Anah : 5 453€ €, Etat : 3 500€, Bordeaux Métropole : 500 €, Ville : 1 558 €)
= 67 % du financement du projet

Reste à charge : 5 426 €

Financement du reste à charge : Eco prêt 0 %

Exemples d'amélioration de logement à louer

Monsieur Boulan

Réhabiliter un T3 de 64m², vide depuis 3 ans, pour le louer à tarif modéré

Conventionne son logement très dégradé et vacant en loyer très social sur 12 ans

Montant du loyer : 5,57 €/m² soit 356 € par mois

Travaux de remise aux normes d'habitabilité d'un logement vacant : réhabilitation globale du logement avec gain énergétique de 61 % (charpente, maçonnerie, chauffage/électricité, isolation, plomberie)

Montant des travaux : 71 500 €

Subventions cumulées : 37 500 € (ANAH : 22 750 €, Bordeaux Métropole : 9 500 €, Ville : 3 250 €, État 2000 €)
= 52 % de financement du projet et 60 % de défiscalisation des revenus foncier bruts du propriétaire

Reste à charge : 34 000 €

La marche à suivre



> Ne pas commencer les travaux avant le dépôt de demande de subvention

- Prise de contact avec l'animateur de votre secteur géographique
- Visite du logement
- Définition des travaux avec le propriétaire
- Demande de devis par le propriétaire
- Montage du dossier et élaboration d'un plan de financement associé par InCité
- Dépôt de la demande à l'Anah par InCité
- Agrément de la demande de subvention et autorisation de faire les travaux
- Début des travaux
- Visite de conformité des travaux réalisée par InCité
- Paiement de la subvention sur factures

Pour vous informer

> 1 lieu :

Incité, 101 cours Victor Hugo - 33074 Bordeaux

> 1 adresse mail :

aiderehabilitation@bordeaux-metropole.fr

> 1 numéro de téléphone :

05 56 50 20 10

Bordeaux Métropole
Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux Cedex
www.bordeaux-metropole.fr/aiderehabilitation



InCité
101 Cours Victor Hugo
33074 BORDEAUX Cedex
www.incite-bordeaux.fr

